



Le 22 septembre 2021

Programme provincial de dépistage des antigènes, tests antigéniques rapides et trousse de test par PCR à emporter

Questions fréquemment posées et réponses

Qu'est-ce que le Programme provincial de dépistage des antigènes?

Le [Programme provincial de dépistage des antigènes](#) permet aux organismes d'instaurer une mesure de sécurité supplémentaire dans les lieux de travail, les établissements de santé et autres organisations pour réduire le risque d'y introduire la COVID-19. Le programme repose sur la distribution de tests antigéniques rapides pour améliorer le dépistage des personnes asymptomatiques (c.-à-d. qui ne présentent pas de symptômes) et vaccinées qui échapperaient aux processus de dépistage habituels. Il est important de noter que les tests rapides sont différents des tests par réaction en chaîne de la polymérase (PCR).

Pour savoir si votre organisme est admissible, visitez le <https://covid-19.ontario.ca/fr/obtenir-des-tests-rapides-et-gratuits>.

Quels sont les exigences et les critères d'admissibilité du programme? Les écoles sont-elles admissibles?

Les organismes qui souhaitent participer au [programme](#) sont invités à consulter le site ontario.ca/depistagesurplace pour savoir s'ils sont admissibles.

Tous les organismes qui peuvent ouvrir en vertu de la [Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario](#) et qui nécessitent la présence d'employés sur place peuvent être admissibles, dans la limite des stocks disponibles.

Qu'est-ce qu'un test antigénique rapide et comment fonctionne-t-il?

Le test antigénique rapide est utilisé pour le dépistage de la COVID-19 chez les personnes asymptomatiques (qui ne présentent pas de symptômes). Il peut être réalisé n'importe où (notamment au travail) par un professionnel de la santé ou une [personne formée](#) et ne nécessite pas l'envoi d'un échantillon en laboratoire.

Le test antigénique rapide demande un prélèvement nasal. Il cherche la présence de protéines appartenant au virus, et les résultats sont disponibles sur place, 15 à 20 minutes plus tard. Le test peut être utile pour le dépistage répété des personnes asymptomatiques dans les endroits où les contacts étroits sont possibles, comme dans certains milieux de travail ou établissements de santé. Il est recommandé de faire le test fréquemment (2 à 3 fois par semaine) pour favoriser la détection des cas

asymptomatiques. Par souci de précaution supplémentaire, les initiatives de dépistage par test antigénique peuvent toujours inclure les personnes vaccinées.

Il est important de noter que le test antigénique rapide ne remplace pas les mesures sanitaires comme le dépistage des symptômes, la distanciation physique, l'utilisation appropriée de l'EPI (masque, protection oculaire) et l'hygiène des mains; considérons-le plutôt comme une mesure supplémentaire. Les résultats positifs à ce test doivent être confirmés par une analyse de laboratoire. Pour en savoir plus sur ce type de test, visitez notre [site Web](#).

Le test antigénique rapide peut-il permettre de diagnostiquer la COVID-19?

À lui seul, le test antigénique rapide **ne permet pas de confirmer** qu'une personne a la COVID-19. Après avoir reçu un résultat positif, celle-ci devra passer un deuxième test, le test par PCR, pour valider le résultat. La raison pour cela est que le test antigénique rapide est moins précis que le test par PCR. Réalisé en laboratoire, ce dernier doit être effectué le plus tôt possible – idéalement dans les 24 heures suivant le test antigénique rapide –, habituellement dans un [centre d'évaluation](#).

Un résultat négatif ne garantit pas qu'une personne n'a pas la COVID-19 ou qu'elle ne peut pas la transmettre. Il ne peut donc pas servir à mettre fin à l'isolement d'une personne symptomatique. Continuez de respecter les mesures sanitaires pour prévenir la transmission de la maladie. Pour en savoir plus, visitez le santepubliqueottawa.ca/covid19.

Qu'est-ce que le programme de trousse de test par PCR à emporter?

Ce programme a été créé par Santé publique Ottawa, en collaboration avec le CHEO. Chaque trousse contient un test par PCR qui ne nécessite pas de test de validation, et les résultats sont signalés à SPO par le laboratoire, conformément au processus habituel. Les trousse seront offertes au personnel et aux élèves qui développent des symptômes ou qui sont considérés comme des contacts à haut risque. SPO espère que ces trousse réduiront les obstacles au dépistage pour les personnes symptomatiques ou considérées comme des contacts à haut risque.

Les personnes symptomatiques qui ne peuvent se rendre dans un centre de dépistage peuvent faire un test à emporter, ce qui pourrait par exemple permettre à un enfant de retourner à l'école plus tôt en cas de résultat négatif. Le test peut être réalisé sur place (dans le stationnement de l'école, par exemple) ou à la maison, et peut être remis à l'école ou au Centre d'évaluation du parc Brewer (151, voie Brewer) durant les heures normales de travail.

On trouve actuellement des trousse dans 127 écoles, et 180 de plus en recevront à l'automne 2021. Le premier groupe d'écoles a été choisi en fonction des obstacles au dépistage auxquels sont confrontés les élèves.

Quelle est la différence entre un test antigénique rapide et une trousse de test par PCR à emporter?

Le test par PCR à emporter demande un écouvillonnage combiné de la bouche et du nez que l'enfant ou l'adulte peut effectuer lui-même, ou qui peut être effectué par un parent, un tuteur ou un soignant. Il est important de noter qu'un test réalisé sur un élève ne peut être effectué ni supervisé par le personnel de l'école.

Ce test est moins invasif et moins désagréable que le test habituel pour la COVID-19 et ne prend que quelques secondes à réaliser. Les troussees comprennent des instructions détaillées sur la manière de réaliser le test, de remplir le formulaire inclus, d'étiqueter et de conserver l'échantillon, et sur l'endroit où le remettre. La marche à suivre est expliquée dans cette [vidéo YouTube](#) du CHEO. Une fois l'échantillon remis, il est envoyé au laboratoire, qui l'analyse comme s'il s'agissait d'un échantillon prélevé dans un centre d'évaluation; il faut donc généralement entre 24 à 48 heures pour recevoir les résultats.

Le test antigénique rapide, quant à lui, est différent du test par PCR. Un résultat positif au test antigénique rapide est considéré comme un résultat positif préliminaire – ou probable – et doit être confirmé par une analyse de laboratoire par PCR. Le test rapide est utilisé auprès des personnes qui sont asymptomatiques ou qui ont récemment été en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19. Pour en savoir plus sur ce test, visitez le santepubliqueottawa.ca/covid19.

Pourquoi ne pas avoir recours au test antigénique rapide pour l'ensemble des enfants d'âge scolaire du secteur public, surtout ceux qui ne peuvent pas encore recevoir le vaccin?

En raison de sa moins grande sensibilité, le test antigénique rapide ne peut à lui seul confirmer une infection à la COVID-19; ainsi, le risque de faux négatif (résultat indiquant qu'une personne n'est pas infectée, alors qu'elle l'est réellement) qui y est associé signifie qu'il pourrait y avoir des cas de COVID-19 dans les écoles. Il est donc important de continuer à suivre les autres mesures préventives en place pour réduire la probabilité de transmission de la COVID-19 dans les écoles. Ces mesures comprennent notamment le dépistage, le port du masque, la distanciation, la vaccination et les autres mesures pour rester social avisé.

Par la création de son programme de distribution de troussees de test par PCR, SPO veut faciliter le dépistage de la COVID-19 dans les écoles en améliorant l'accès des parents, des tuteurs, des professeurs et des élèves au test.

Les personnes symptomatiques peuvent-elles subir un test antigénique rapide plutôt qu'un test par PCR?

Le test antigénique rapide ne devrait pas être utilisé pour les personnes :

- qui présentent des symptômes;
- qui ont eu des contacts étroits avec une personne ayant reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19;
- qui ont été infectées auparavant et qui se sont rétablies;
- chez qui on veut poser un diagnostic de COVID-19.

Si vous avez des symptômes ou si vous êtes un contact étroit d'un cas confirmé, vous devriez passer un test par PCR dans un [centre d'évaluation](#), ou demander un test à emporter à votre école. Vous n'avez pas à passer un test antigénique rapide.

Il convient de noter qu'il faut s'auto-isoler dans l'attente des résultats du test. Si vous êtes en contact étroit avec un cas confirmé et que vous n'êtes pas entièrement vacciné(e), vous devez vous auto-isoler pendant dix jours à partir de votre dernière exposition au virus, que vous ayez ou non reçu un résultat négatif au test par PCR.

Pour en savoir plus sur le dépistage de la COVID-19, consulter le santepubliqueottawa.ca/covid19.

Où m'adresser pour en savoir plus?

Pour de plus amples renseignements sur le [Programme provincial de dépistage des antigènes](#), consultez la page <https://covid-19.ontario.ca/fr/obtenir-des-tests-rapides-et-gratuits>, ou composez le 613-580-6744 du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30 pour parler à une infirmière ou un infirmier en santé publique.

Merci.

Santé publique Ottawa